

Officiel

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2015.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, Mme GANNE Elisabeth, Mme RODRIGUES Fabienne, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre.

PROCURATIONS : Mme AMEIL Pascale à M. ROSLEY Patrick, Mme MARQUIÉ Dominique à Mme GANNE Elisabeth, M. TIXIER Jacques à Mme LAVAUD Sylviane, M. BETHE André à Mme CHALUS Jocelyne, M. ROZIER Daniel à M. OLÉON Maurice, M. DISSARD Andréa à M. GAUVIN Laurent, M. DUARTE Alonso à Mme PELESE Albane, Mme SERVAN Caroline à M. OLIVAIN Thierry, M. DELIGNE Philippe à M. GUITTARD Pascal.

ABSENTS : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PELESE Albane.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 20

procurations : 9

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la séance du 17 avril 2014 :

- Huit conventions signées avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) pour le prêt, à titre gratuit, de huit expositions.
- Deux conventions signées avec l'Association de Capoeira Antiga Cultura Guerreira Auvergne et le Groupement d'Employeurs SPORTS 63, respectivement pour un montant de 400 € et de 280,20 € TTC, dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour des séances de découverte sportive.
- Services et Fournitures – Achats informatiques :
Lot n°1 : ABICOM, avec un contrat de maintenance d'une durée de 3 ans, pour un montant annuel de 4 200,00 € TTC,
Lot n°2 : Auvergne Informatique Réseau, pour les achats pour un montant de 25 322,18 € TTC.
- Travaux – Réalisation d'un Mémorial pour la Paix :
Entreprise Caldereria y Mantenimiento del Inox, pour un montant de 69 600 € TTC.

URBANISME

❖ **Modification n° 12 du PLU – Approbation**

La modification n° 12 du PLU a été approuvée, À L'UNANIMITÉ, telle qu'elle a été présentée à l'enquête publique, vu les conclusions favorables de la Commissaire enquêtrice, portant sur des ajustements sur le parc tertiaire des Montels concernant la délimitation du secteur AUTa, son règlement et les dispositions de l'orientation d'aménagement applicable à ce secteur.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

❖ **ZAC des Trois Fées – Les Quartières et Charvance**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'annuler la délibération n° 88 du 19 juin 2014 relative à la mise en œuvre du matériel d'Eclairage Public rues Maupassant et Andersen, d'approuver un nouvel avant-projet de travaux relatif aux Quartières et à Charvance et d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la Commune est estimée à 20 251,62 € et le remboursement de ces frais sera sollicité à l'OPHIS.

❖ **Réfection de l'éclairage des lotissements publics et voies publiques**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'approuver les travaux d'éclairage public concernant le remplacement de lanternes vétustes sur des lotissements, à savoir : Les Vergers d'Aubeterre (46), Les Fours à chaux (2), La Ciseraiie (6), Les Côtes (9) et la ZAC de l'Agage (19), sur la place de la Commune (6), sur les rues Dixmier (1), de la Maison Blanche (4) et de Chantelauze (4), sur les impasses Jules Ferry (2), de la Chute (3), de Terre Blanche (1), et sur les deux impasses perpendiculaires à l'avenue de la République (3), soit au total 106 lanternes.

La réalisation de ces travaux sera confiée au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la Commune est estimée à 62 521,60 €.

❖ **Mise en lumière du Mémorial**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'approuver les travaux d'éclairage public relatif à la mise en lumière du Mémorial qui sera érigé au Parc Montgroux et d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la Commune est estimée à 15 601,08 €.

❖ **Mise en conformité du carrefour à feux de l'avenue du 8 Mai / boulevard Jean Moulin**

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, d'approuver les travaux d'éclairage public concernant la mise en conformité du carrefour à feux au croisement de l'avenue du 8 Mai et du boulevard Jean Moulin et d'en confier leur réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme. La participation de la Commune est estimée à 15 604,32 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

❖ **Éclairage public – Résultat de la consultation du 21 juin 2015**

Conformément au résultat de la consultation des électeurs du 21 juin 2015, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé de suivre l'avis des électeurs en faveur du maintien de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin.

❖ **Cession de terrains rue Robert Lemoy**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, s'est prononcé favorablement sur la vente à l'EPF-Smaf des parcelles cadastrées F 756 pour partie, soit une superficie de 3 150 m², le surplus à savoir 1 041 m² restant la propriété de la Ville, et F 1110, d'une superficie de 255 m², au prix de 20 670 €.

❖ **Mise à disposition de bâtiments communaux pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève – Convention avec GrDF**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec GrDF ayant pour objet l'occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur sur cinq bâtiments communaux (Sémaphore, Tour de l'Horloge, Domaine de la Prade, Ateliers Municipaux, Complexe Sportif).

❖ **Multi-Accueil “Ile aux Câlins” – Convention d’objectifs et de financement pour l’accueil de jeunes enfants de 0 à 6 ans - Avenant**

Le Conseil Municipal, À L’UNANIMITÉ, a autorisé Monsieur le Maire à signer l’avenant fixant les conditions d’accès au portail « CAF Partenaires » qui est un nouvel outil qui permet la télédéclaration des données d’activités et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits PSU (Prestation de Service Unique).

❖ **Mandat spécial**

Le Conseil Municipal, À L’UNANIMITÉ, a donné à Monsieur le Maire un mandat spécial à l’occasion de la 1^{ère} rencontre de « Trina Orchestra », Saison II, épisode 1, programmée du 24 juillet au 1^{er} août 2015, pour un séjour à GERSTETTEN du 29 juillet au 1^{er} août, et a autorisé la prise en charge ou le remboursement sur justificatifs des frais réels inhérents à l’exécution du mandat spécial.

INTERCOMMUNALITÉ

❖ **Zone d’activités de Ladoux - Transfert**

Le Conseil Municipal, À L’UNANIMITÉ, par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, Mme ROCHE Michelle, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre et par procuration M. DELIGNE Philippe), s’est prononcé favorablement sur :

- le transfert de 17 parcelles de la CCI du Puy-de-Dôme à la Ville de CÉBAZAT,
- le transfert de la gestion de la zone de la CCI du Puy-de-Dôme à la Ville de Cébazat,
- le principe du transfert de la parcelle BB0005 de la Ville de CÉBAZAT à Michelin,
- le principe du transfert des parcelles AE153 et AE162 du Conseil Départemental à la Ville de Cébazat.

Personne ne demandant plus la parole, l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La secrétaire de séance,
Albane PELESE

Le Maire,
Flavien NEUVY